

AVIS AU PUBLIC

Projet d'aménagement de 30 terrains à bâtir et de construction de 15 logements individuels locatifs à Nointel

Maître d'ouvrage : Oise Habitat

Par arrêté préfectoral du 15 juillet 2014, sont prescrites, du lundi 22 septembre 2014 au vendredi 24 octobre 2014 inclus, sur le territoire de la commune de Nointel, les enquêtes publiques conjointes :

- portant sur l'utilité publique des travaux et acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement de 30 terrains à bâtir et à la construction de 15 logements individuels locatifs ;
- et parcellaire, à l'effet d'identifier la ou les parcelles à exproprier et leurs propriétaires ou ayants droits.

Permanences du commissaire enquêteur

Conformément à la décision n° E14000108/80 du 26 juin 2014 du tribunal administratif d'Amiens, M. Denis LEFEBVRE, inspecteur des impôts en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et se tiendra à la disposition du public en mairie de Nointel aux dates et heures suivantes :

- le lundi 22 septembre 2014 de 9 H à 12 H
- le samedi 11 octobre 2014 de 9 H à 12 H
- le vendredi 24 octobre 2014 de 15 H 30 à 18 H 30

où toute correspondance pourra également lui être adressée.

M. Alain GIAROLI, officier de police nationale en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Il remplace le titulaire en cas d'empêchement et exerce alors ses fonctions jusqu'au terme de la procédure.

Dépôt des dossiers et registres

Pendant 33 jours consécutifs, les dossiers soumis à enquêtes seront mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de la mairie de Nointel et à la préfecture de l'Oise.

A l'issue des enquêtes, les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la mairie de Nointel et à la préfecture de l'Oise - direction des relations avec les collectivités locales - bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme, pendant un an.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Directeur par intérim



Sandrine GIRAULT